

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE CONSTRUCTION D'OUVRAGES PAYSAGERS

Formation financée OCAPIAT

Période de formation : de Septembre à Juillet
Durée de la formation : 630 heures

Objectifs de la formation

L'ouvrier qualifié en construction d'ouvrages paysagers développe des compétences en matière de réalisation d'ouvrages paysagers, de la préparation du chantier à la mise en œuvre opérationnelle, en passant par l'utilisation et l'entretien du matériel et des engins, sans oublier les dimensions esthétiques et végétales des projets, ainsi que la relation avec la clientèle.

Contenu de la formation

Modules professionnels

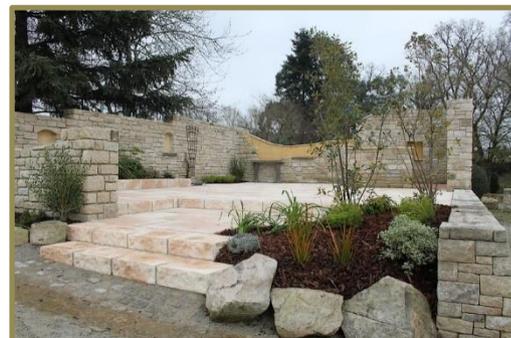
- ❖ **MC1** - Participation à l'organisation de chantier : Etude du projet, participation à l'estimation des besoins et à l'évaluation des contraintes techniques et de sécurité
- ❖ **MC2** - Réalisation des travaux préparatoires : Implantation, protection de l'environnement, mise en œuvre des VRD, terrassement, topographie
- ❖ **MC3** - Réalisation des constructions paysagères : Allées, pavage, dallage, muret, escalier, ...
- ❖ **MC4** - Utilisation et entretien des matériels motorisés de chantier : matériel de coupe, matériel de terrassement, conduite de mini pelle, de tracteur
- ❖ **MC5** - Communication professionnelle avec la clientèle

Modules optionnels

- ❖ **MC8** - Travail de la pierre
- ❖ **MC12** - Mise en place d'ouvrages en bois

Evaluation de la formation

- ❖ Evaluation en situation professionnelle



AFG KERPLOUZ LASALLE

Route du Bono- BP 40417 ● 56404 AURAY CEDEX

Tél : 02.97.24.34.46 – 02.97.24.34.45 ● Fax : 02.97.24.34.41 ● E-mail : apprentissage-FC@kerplouz.com

Public concerné	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrat de professionnalisation ▪ Période de professionnalisation ▪ CPF
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Être titulaire, de préférence, d'un diplôme dans le domaine des espaces verts et du paysage (du CAP au BTS) <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Justifier d'une activité professionnelle dans le métier des espaces verts et du paysage. Les années en contrat d'apprentissage sont comptabilisées. <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur étude de dossier
Recrutement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information collective ▪ Entretien individuel pour vérifier le projet professionnel et la motivation ▪ Lors des Portes Ouvertes et sur demande de Rendez vous ▪ Test de positionnement ▪ Etude du dossier
Durée en Centre de Formation et en entreprise	<p>630 heures en Centre de Formation 18 semaines en entreprise</p>
Lieu de formation	<p>Centre de formation KERPLOUZ LASALLE AURAY</p>
Validation	<p>Evaluation en situation professionnelle</p>
Prise en charge	<p>La formation est financée par l'organisme financeur OCAPIAT</p>
Renseignements	<p>Téléphone : 02 97 24 34 46 Adresse mail : apprentissage-FC@kerplouz.com</p>

